



41ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en Syrie

Genève, le 2 juillet 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Commission d'enquête pour son travail important. Dans le climat de violations massives, répétées et continues du droit international en Syrie, ce travail constitue une référence indispensable pour la communauté internationale.

Depuis le dernier dialogue, le conflit syrien a évolué, mais reste encore loin d'être terminé. Actuellement, l'escalade militaire dans la province d'Idlib est particulièrement préoccupante. Environ 3 millions de civils sont à nouveau pris en otage par l'utilisation de moyens et méthodes de guerre qui ne sont aucunement conformes au droit international humanitaire. Les attaques systématiques contre les missions médicales sont aussi très préoccupantes.

Comme le démontrent les rapports de la Commission, il est illusoire de penser que l'action militaire pourrait mettre fin au conflit syrien. Il est donc impératif de poursuivre la recherche d'une solution politique. La Suisse félicite les efforts de l'Envoyé spécial de l'ONU qui offrent le seul moyen de parvenir à une solution négociée inclusive et à une paix durable en Syrie.

Enfin, nous attirons l'attention sur la tragédie des 100'000 à 200'000 personnes détenues ou portées disparues et de leurs proches. L'adoption de la résolution 2474

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

du Conseil de sécurité est une lueur d'espoir pour ces personnes. La Suisse appelle toutes les parties au conflit à mettre en œuvre pleinement et sans délai cette résolution. Il est impératif de protéger la dignité, la vie et les droits de toutes les personnes détenues ou portées disparues et de clarifier leur sort.

Madame, Messieurs les Commissaires,

Comment la communauté internationale peut-elle soutenir la mise en œuvre de la résolution 2474 du Conseil de sécurité en Syrie ?